

MARY TWO-AXE EARLEY

JE SUIS REDEVENUE INDIENNE



GUIDE PÉDAGOGIQUE

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue Indienne

Matières scolaires :

- **Éducation civique ou à la citoyenneté** — Droits de la personne
- **Études des Premières Nations** — Identité, politique, société, culture, droits et revendications territoriales, identité culturelle, réserves, femmes, enjeux sociaux, femmes autochtones

Âge recommandé : 14 ans et plus



<https://www.onf.ca/film/mary-two-axe-earley-je-suis-redevenue-indienne/>

Réalisé par Courtney Montour | 2021 | 34 min

Mots-clés/thèmes :

Premières Nations, sexisme, *Loi sur les Indiens*, statut d'Indien, femmes et filles autochtones disparues et assassinées, traumatisme intergénérationnel, droits et revendications territoriales, identité culturelle, réserves, femmes, enjeux sociaux, femmes autochtones

Question directrice :

En quoi l'histoire de Mary Two-Axe Earley et le mouvement pour l'égalité qu'elle a inspiré sont-ils toujours pertinents aujourd'hui ?

Remarque : Le terme « indien » est dépassé. Il est utilisé dans ce document afin de fournir un

contexte historique, puisqu'il était d'usage courant à l'époque du combat de Mary Two-Axe Earley pour la justice. Il reste le terme juridique utilisé par le gouvernement, ainsi que dans la *Loi sur les Indiens*.

Synopsis pédagogique :

Mary Two-Axe Earley est une *Kanien'kehá:ka – iakón:kwe* (« femme mohawk ») qui, durant plus de deux décennies, a lutté contre le sexisme à l'égard des femmes des Premières Nations dans la *Loi sur les Indiens* canadienne, devenant une figure emblématique du mouvement pour les droits des femmes au pays. En dépit d'attitudes et de politiques oppressives, Mary est parvenue à mener des femmes des Premières Nations de partout au Canada dans un mouvement pour l'égalité des sexes pour les femmes autochtones et leurs enfants, mouvement qui se poursuit aujourd'hui.

Ce plan de cours aidera les élèves à discuter et à réfléchir au sujet des injustices et de la discrimination qu'a créées la *Loi sur les Indiens* pour les femmes des Premières Nations. Il leur permettra aussi d'entrevoir comment ces injustices ont un effet à long terme sur la vie des femmes et des filles autochtones. Ce que signifie le fait d'être autochtone sera également abordé. À la suite de la projection du film, les élèves seront en mesure d'associer Mary Two-Axe Earley au mouvement canadien pour les droits des femmes dont elle a été à la tête et qui a combattu le sexisme à l'égard des femmes autochtones dans les lois canadiennes. En prolongement de la leçon, une activité proposée pour le passage à l'action permettra de décrire, d'illustrer, de reconnaître et d'honorer le legs de Mary Two-Axe Earley et sa contribution à l'histoire canadienne.

GUIDE PÉDAGOGIQUE

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue Indienne

Activité 1 : raisons et réactions

Activité d'évocation, de réflexion et de partage
(25 minutes)

Pour commencer l'activité, présentez cet extrait du film (7:01-10:48) :



<https://www.onf.ca/m/selections/2b262f0fdaa14ccabd583b079d397173/lecture/#1>

ÉVOQUER – Les élèves réfléchissent individuellement aux raisons, évoquées dans le film, pour lesquelles le gouvernement canadien cherchait avec cette loi à priver les femmes des Premières Nations du statut d'Indien.

RÉFLÉCHIR – Les élèves décrivent les injustices et la discrimination que la *Loi sur les Indiens* a créées pour les femmes des Premières Nations. Ils réfléchissent aux réactions que cette politique a provoquées chez eux.

DISCUTER – Avec un ou une partenaire, chaque élève discute de ses réactions et de sa réflexion.

PARTAGER – Tous les élèves s'assoient en cercle ou en formant un U. À tour de rôle, dans le sens des aiguilles d'une montre, ils prennent part à un **cercle de partage** en se levant de leur chaise et en partageant d'une voix forte avec la classe un mot ou une phrase qui reflète leur réflexion sur les

intentions du gouvernement canadien de priver les femmes des Premières Nations du statut d'Indien.

Résumé :

Grâce à cet extrait, on comprend plusieurs des raisons pour lesquelles le gouvernement canadien cherchait à éloigner les femmes des Premières Nations de leur communauté. Bien avant l'arrivée des non-Autochtones au Canada, les Premières Nations ont survécu et prospéré grâce à un mode de vie qui comprend un lien au territoire et à la gouvernance, ainsi que des systèmes sociaux, familiaux, cérémoniaux et linguistiques. La *Loi sur les Indiens*, qui n'est qu'une des méthodes de colonisation appliquées par le gouvernement canadien, a été imposée aux Premières Nations afin de les exterminer, de les priver de leurs terres et de leurs ressources et de proclamer une supériorité sur celles-ci. La *Loi sur les Indiens* est devenue le document juridique qui a servi à définir qui était et qui n'était pas considéré comme indien. Lorsque les femmes des Premières Nations ont été privées de leur statut d'Indien, elles ont perdu l'accès à des soins de santé, au soutien de leur communauté, aux cérémonies d'inhumation, aux liens familiaux et à leur terre. Elles ont été privées du droit de vivre avec leur famille dans les réserves créées par le gouvernement pour contrôler les Premières Nations.



GUIDE PÉDAGOGIQUE

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue Indienne

Activité 2 : répercussions à long terme

Activité carrousel par couleurs distinctes (de 30 à 35 minutes)

Pour commencer l'activité, présentez ces deux extraits du film (12:46-13:20 et 14:20-17:39) :



<https://www.onf.ca/m/selections/2b262f0fdaa14ccabd583b079d397173/lecture/#2>



<https://www.onf.ca/m/selections/2b262f0fdaa14ccabd583b079d397173/lecture/#3>

Activité :

- Après avoir montré les extraits du film, répartissez les élèves en petits groupes et attribuez-leur des feutres de couleurs différentes.
- Sur les murs de la classe, accrochez de grandes feuilles de papier sur lesquelles vous écrirez une question en lien avec les répercussions à long terme des injustices faites aux femmes et aux filles autochtones. Vous pouvez choisir les questions dans la liste proposée ci-dessous.
- Attribuez une question à chaque groupe, qui aura de 5 à 10 minutes pour y réfléchir puis proposer un résumé de ses réflexions ainsi que des exemples.
- Dans chaque groupe, un ou une élève aura la responsabilité de noter sur la feuille au mur le résumé des discussions et les exemples du groupe.
- À votre signal, les groupes se déplacent à la feuille suivante, où ils lisent la nouvelle question posée, en discutent et ajoutent éventuellement de nouvelles réflexions et des exemples. La rotation en classe se poursuit jusqu'à ce que chaque groupe ait écrit sur chaque feuille.
- Pour terminer, chaque groupe retourne à sa feuille de départ et discute des idées proposées.

GUIDE PÉDAGOGIQUE

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue Indienne

Exemples de questions pour les feuilles au mur :

- Quelles sont les répercussions à long terme créées par le gouvernement canadien ?
- Quels sont les répercussions et les traumatismes intergénérationnels ?
- Quel est le lien entre les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) et le sexisme de la *Loi sur les Indiens* ?
- De quelle manière la *Loi sur les Indiens* a-t-elle perpétué la violence et incité à la haine et au racisme envers les femmes et les filles autochtones ?
- En quoi le sexisme de la *Loi sur les Indiens* est-il un exemple de paternalisme eurocentrique ?
- De quelle manière la *Loi sur les Indiens* nie-t-elle l'existence d'une société matriarcale traditionnelle et détruit-elle le mode de vie, le savoir et le savoir-faire traditionnels ?
- Quels effets le sexisme de la *Loi sur les Indiens* a-t-il eus sur le sentiment d'appartenance ?
- Quels effets le sexisme de la *Loi sur les Indiens* a-t-il eus sur la santé mentale ?
- Quels effets le sexisme de la *Loi sur les Indiens* a-t-il eus sur le lien au territoire ?



Résumé :

Même si les efforts de Mary ont payé, le sexisme qui s'est perpétué a causé pour plusieurs générations de la violence, de la haine et une déconnexion culturelle. Le traumatisme intergénérationnel est un traumatisme transmis de génération en génération. La dévalorisation de la femme autochtone est liée à un système patriarcal eurocentrique dominant, qui fait fi de la femme autochtone en tant que membre de la société à part entière. Depuis les premiers contacts avec les non-Autochtones, les femmes autochtones ont été rabaissées, considérées comme des objets sexuels et exploitées. Les attitudes et les outils d'oppression ont été enchâssés dans la loi canadienne, ce qui a engendré à leur endroit une haine ouverte et systémique, du racisme et de la violence. Le manque d'empathie et de compassion à l'égard du nombre affligeant de FFADA est une conséquence directe des politiques et des attitudes qui perpétuent leur dénigrement. En dépit de ces attitudes et de ces politiques dont le dessein est l'oppression et l'extinction, de nombreuses femmes vont de l'avant, pour créer ou rétablir un lien et raviver leurs droits inhérents ainsi que leur identité culturelle.

GUIDE PÉDAGOGIQUE

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue Indienne

Activité 3 : c'est dans ton cœur

Visualisation et réflexion poétique en mouvement
(15 minutes)

Pour commencer l'activité, présentez cet extrait du film (27:20-29:37) :



<https://www.onf.ca/m/selections/2b262f0fdaa14ccabd583b079d397173/lecture/#4>

Visualisation en mouvement : En silence, les élèves réfléchissent à l'extrait, à ce que signifie le fait d'être autochtone et à la manière d'entrer en contact avec son identité culturelle.

- Au centre d'un tableau blanc ou d'une grande feuille de papier, écrivez le mot « **identité** ».
- Après une à deux minutes de réflexion silencieuse, les élèves peuvent partager leurs idées avec la classe.



- Écrivez les réponses sous forme de liste autour du mot « identité ».
- Laissez les élèves réfléchir une à deux minutes à ce que veut dire le fils de Mary quand il prononce les paroles « c'est dans ton cœur ».
- Informez les élèves qu'ils auront à compléter la phrase se terminant par « _____ est dans ton cœur ».
- Formez un cercle, si possible, et dites aux élèves qu'ils devront se déplacer dans la classe pour partager avec leurs camarades la phrase complétée.
- Dirigez l'activité en suivant les étapes ci-dessous :
 - Les élèves ferment les yeux.
 - Ils placent leur main droite sur leur cœur.
 - Ils inspirent profondément tout en gardant la main sur leur cœur.
 - Ils expirent profondément. (Répéter ces respirations profondes à quelques reprises jusqu'à ce que la classe soit calme.)
 - Le partage poétique peut débuter.
 - Les élèves ouvrent les yeux tout en gardant la main sur le cœur.
 - Vous commencez : « _____ est dans ton cœur. »
 - L'un après l'autre, les élèves complètent la phrase : « _____ est dans ton cœur. »



GUIDE PÉDAGOGIQUE

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue Indienne

Résumé :

Dans cet extrait, on entend le fils de Mary Two-Axe Earley dire à Isabella, la jeune fille à la table, « c'est dans ton cœur », alors qu'il écoute les réflexions de cette dernière. Le sexisme de la *Loi sur les Indiens* continue d'affecter les générations actuelles des Premières Nations. Avec cette loi, l'obtention du statut d'Indien garantit l'accès à des droits et à des avantages sociaux. Le statut d'Indien a aussi des répercussions sur l'identité et le sentiment d'appartenance. Il est souvent la clé de l'inclusion en tant que membre actif d'une communauté, notamment en ce qui a trait au droit de vivre dans cette communauté, d'y être propriétaire, de voter à ses élections et d'accéder aux ressources culturelles et linguistiques.

Le sentiment profond que procure le fait d'être né autochtone et d'avoir une identité culturelle donnée ne peut pas être contrôlé par le gouvernement. Le terme « Indien » est bien éloigné des noms d'origine auxquels s'identifient d'ailleurs les Premières Nations. Par exemple, *Kanien'kehá:ka* (« Mohawk ») se traduit par « peuple du silex ». L'enracinement dans le peuple des *Kanien'kehá:ka* n'est pas du ressort du gouvernement, puisque ce peuple a survécu et prospéré bien avant que le gouvernement du Canada soit formé. Le mode de vie des *Kanien'kehá:ka* est ancré dans la matrilinearité, un système qui honore les femmes et qui en fait les actrices d'une communauté heureuse et en santé. Ressentir dans son cœur l'héritage des Premières Nations crée un sentiment d'appartenance et d'identité qui contribue au bien-être mental, affectif, physique et spirituel.

La *Loi sur les Indiens* a aussi coupé les liens à la gouvernance, à l'éducation, à la terre, aux cérémonies et à la langue ; mais ces tentatives d'extinction ne sont pas parvenues à éliminer ce qui est dans le cœur des femmes et des enfants des Premières Nations. Mary Two-Axe Earley a été celle qui a allumé cette lumière dans les cœurs, qui continue de briller.

Passer à l'action

- Les élèves créent individuellement une infographie en l'honneur de Mary Two-Axe Earley.
- S'ils le désirent, ils peuvent utiliser une teinte violette rappelant les coquillages dont on fait le wampum.
- Sur leur affiche, ils définissent Mary Two-Axe Earley comme la leader du mouvement pour les droits des femmes qui a combattu les lois canadiennes établissant une discrimination à l'égard des femmes des Premières Nations.
- Ils incluent une phrase forte ou un mot pour encourager les femmes et les filles autochtones à prendre en main leur destin.
- Ils prennent une photo numérique des affiches créées, si elles ne l'ont pas été sur un support numérique.
- Ils les publient sur Twitter, Facebook et Instagram.
- Ils informent les autres au sujet de la *Loi sur les Indiens* et de ses répercussions.



GUIDE PÉDAGOGIQUE

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue Indienne

Générique

Ce guide pédagogique et la mise en contexte qui suit sont le fruit d'une collaboration étroite entre les consultantes suivantes et le personnel de l'ONF. Un grand merci à Sharon McIvor, juriste et enseignante, pour son implication et ses recommandations.

Crystal Clark est une mère, une enseignante, une consultante pédagogique et une artiste métisse, crie et dénée qui s'efforce de mettre en œuvre les appels à l'action formulés par la Commission de vérité et réconciliation. Elle s'est formée aux nouveaux médias à la Vancouver Film School et détient un baccalauréat en éducation, un baccalauréat en beaux-arts, une maîtrise en technologies de l'éducation et un diplôme en création littéraire autochtone et en arts visuels de l'En'owkin Center.

Elle a une longue expérience de l'enseignement dans les communautés des Premières Nations, du développement des ressources, de la recherche, de l'aide à l'éducation aux Autochtones pour le personnel enseignant albertain et de l'enseignement des technologies de l'éducation pour les futurs enseignants et enseignantes.

Courtney Montour est une *Kanien'kehá:ka* (« Mohawk ») de Kahnawake. Au moyen du documentaire et des médias numériques, elle explore des thématiques ayant trait à l'identité autochtone. Elle a réalisé, écrit et coproduit *Flat Rocks* (2017), un court métrage révélant comment le développement de la voie maritime du Saint-Laurent a irrémédiablement changé le paysage et les moyens d'existence de la communauté mohawk de Kahnawake. Son premier documentaire, *Sex Spirit Strength*, a remporté le Prix de la meilleure œuvre du festival et le Prix du ou de la cinéaste de la relève au Festival du film de Yorkton. Elle a réalisé plusieurs épisodes de séries documentaires, notamment *Mohawk Ironworkers* (2016) et *Skindigenous* (2021). Courtney Montour a cofondé et coordonné pendant huit ans le programme d'études autochtones sur le terrain de l'Université McGill, tenu à Kahnawake. Reflétant sa passion pour l'éducation, ce cours traitait des effets intergénérationnels de la colonisation et des politiques canadiennes sur la société autochtone contemporaine.





GUIDE PÉDAGOGIQUE

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue Indienne

Mise en contexte

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue indienne témoigne de la percutante histoire d'une figure incontournable de la défense des droits des femmes au Canada : Mary Two-Axe Earley. Pendant plus de 20 ans, Mary a lutté contre la discrimination sexuelle à l'égard des femmes des Premières Nations, en particulier dans la *Loi sur les Indiens* du gouvernement canadien.

À l'aide d'archives inédites, la cinéaste mohawk Courtney Montour établit un dialogue profond et personnel avec cette femme engagée, aujourd'hui disparue. Son film livre ainsi un vibrant hommage à celle qui a osé dénoncer les politiques sexistes et génocidaires d'un gouvernement qui privait les femmes des Premières Nations et leurs enfants de leur statut d'Indien en cas de mariage à un non-Indien.

Courtney Montour s'entretient avec Nellie Carlson, militante crie et amie de Mary qui a cofondé l'organisme Indian Rights for Indian Women. Elle rencontre aussi trois générations de membres des Premières Nations, directement dans la cuisine de Mary à Kahnawake. Chacun et chacune célèbre ainsi l'héritage d'une Mohawk qui, avec des alliées partout dans le pays, a su rétablir le statut d'Indien de milliers de femmes et d'enfants des Premières Nations.

Mary Two-Axe Earley et la *Loi sur les Indiens*

Pendant plus de 145 ans, le gouvernement fédéral s'est servi de la *Loi sur les Indiens* pour tenter de réduire la population indienne et pour débarrasser le Canada du soi-disant « problème indien ». La *Loi sur les Indiens* de 1876 définit qui est indien et qui appartient à une « bande indienne » (aujourd'hui appelée Première Nation). L'objectif était l'assimilation des Indiens dans la population générale, afin que le Canada puisse faire l'acquisition des terres et des ressources indiennes restantes et réduire les obligations financières auxquelles il s'était engagé en signant des traités avec les Premières Nations. Le gouvernement fédéral a sciemment visé les femmes indiennes et leurs enfants, en les éloignant de leur communauté et en les privant du statut d'Indien (obtenu par inscription) lorsqu'elles épousaient un homme non indien. Les hommes indiens, en revanche, ne perdaient pas leur statut d'Indien lorsqu'ils se mariaient à une femme non indienne.

Mary Two-Axe Earley a rallié des femmes de Premières Nations de partout au pays dans un mouvement exigeant l'égalité des sexes pour les femmes des Premières Nations et leurs enfants et la restitution de leur statut d'Indien. Plusieurs remises en question de la législation canadienne discriminatoire inspirées par Mary ont porté leurs fruits et des amendements ont été apportés à l'inscription des Indiens, notamment dans les projets de loi C-31 (1985), C-3 (2010) et S-3 (2019).

Par Pamela Palmater

La Dre Pamela Palmater est une avocate et une professeure micmaque qui se spécialise dans le droit autochtone, la souveraineté et le développement des nations. Pour en savoir plus à son sujet :

<https://pampalmater.com/>.



GUIDE PÉDAGOGIQUE

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue Indienne

Toutefois, l'égalité des sexes n'a pas été complètement atteinte et de nombreuses affaires sont encore devant les tribunaux. L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a conclu que le sexisme associé au statut d'Indien était l'une des causes fondamentales de la violence à l'égard des femmes des Premières Nations. C'est pourquoi l'histoire de Mary et le mouvement égalitaire qu'elle a inspiré sont toujours pertinents aujourd'hui.

Vocabulaire

Les termes « autochtone » et « Premières Nations » sont utilisés dans ce guide pédagogique. « Autochtone », d'usage courant, désigne les membres des Premières Nations ainsi que les Inuits et les Métis. On compte plus de 600 Premières Nations ou bandes indiennes au Canada qui sont sous le coup de la *Loi sur les Indiens*. La *Loi sur les Indiens* ne concerne que les Premières Nations qui sont considérées comme indiennes dans celle-ci¹. Le terme « indien » est dépassé et offensant pour de nombreux individus. Il est utilisé dans ce document afin de fournir un contexte historique, puisqu'il était d'usage courant à l'époque du combat de Mary Two-Axe Earley pour la justice. Il reste le terme juridique utilisé par le gouvernement ainsi que dans la *Loi sur les Indiens*.

Loi sur les Indiens

La *Loi sur les Indiens* devient législation fédérale en 1867. Elle exerce une forme de contrôle colonial sur la gouvernance, la culture et les terres des Premières Nations et a été utilisée dans le cadre d'engagements pris auprès des membres de celles-ci. Elle a été conçue comme une politique d'assimilation servant à éradiquer les aspects distincts — culturels, sociaux, économiques, environnementaux et politiques — des différentes Premières Nations et elle détermine qui est admissible au statut d'Indien. La *Loi sur les Indiens* a été modifiée à plusieurs reprises et est toujours en vigueur aujourd'hui. Des amendements majeurs ayant trait à la discrimination contenue dans celle-ci ont été apportés en 1951, en 1985 et, plus récemment, en 2019, avec le projet de loi S-3. La *Loi sur les Indiens* a contribué à des déplacements de populations et aux vols de terres, à des violations des droits de la personne, à une dégradation culturelle et linguistique, à une rupture des liens familiaux, à l'extinction des langues, au démantèlement des systèmes traditionnels de gouvernance, à des traumatismes, au traumatisme intergénérationnel, à de la violence latérale, à du racisme manifeste et systémique et à de la violence infligée aux peuples autochtones. Le gouvernement fédéral a créé la *Loi sur les Indiens* afin de maintenir un contrôle sur les Premières Nations souveraines et d'assurer la mainmise sur les terres dans ce qui est maintenant le Canada.

¹ Statistique Canada. *Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits*. <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm>.



GUIDE PÉDAGOGIQUE

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue Indienne

Statut d'Indien

La *Loi sur les Indiens* définit qui est admissible au statut d'Indien (« Indiens inscrits »). La qualification au statut d'Indien a changé avec le temps. La *Loi constitutionnelle de 1982* définit les Indiens, les Inuits et les Métis comme trois groupes autochtones distincts et réserve le terme « Indien » aux membres des Premières Nations. Néanmoins, les membres des Premières Nations n'ont pas tous le statut d'Indien en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Pour obtenir ce statut, il faut être inscrit au registre des Indiens du gouvernement fédéral et avoir obtenu son certificat de statut.

Sexisme

En vertu de la *Loi sur les Indiens*, était indien « tout homme de sang indien ». Le statut d'Indien ne se transmettait donc que par le père. Les enfants d'un homme inscrit comme Indien jouissaient du même statut, en vertu de la loi. Les femmes inscrites qui épousaient un homme sans statut d'Indien perdaient leur statut. Les enfants des femmes privées de leur statut n'avaient pas non plus le droit au statut d'Indien. Si un Indien inscrit épousait une femme sans statut d'Indien, il transmettait son statut à cette dernière et gardait le sien, et leurs enfants jouissaient du même statut. Si une femme non indienne divorçait d'un Indien inscrit, elle gardait son statut. Les femmes indiennes inscrites qui épousaient un Métis ou un Inuit perdaient leur statut, et leurs enfants aussi, même si les Métis et les Inuits sont également des Autochtones.

La *Loi sur les Indiens* visait ainsi les femmes, afin de briser les liens familiaux et d'avoir le contrôle des terres et des ressources. Le système de conseil de bande créé avec la *Loi sur les Indiens* excluait les femmes de la gouvernance communautaire. Ce système de conseil de bande réduisait à néant les méthodes de gouvernance traditionnelles qui étaient en vigueur depuis des siècles dans les Premières Nations, avant la colonisation. Dans bien des cas, ces pratiques de gouvernance incluait les femmes. En vertu de la *Loi sur les Indiens*, une femme n'avait pas le droit à la propriété à l'intérieur du mariage, et si elle divorçait ou si son mari décédait, elle n'avait même pas le droit de rester chez elle. Ceci a changé en 1884, même si un agent du gouvernement devait au préalable déterminer si sa moralité était assez bonne pour lui permettre d'hériter de la propriété du mari. En dépit des amendements apportés à la loi, le sexisme a perduré dans la *Loi sur les Indiens*. De nombreuses femmes et leurs descendants continuent de se battre pour obtenir le droit d'être considérés comme des Indiens en vertu de la loi canadienne.

Perte des avantages accordés aux Indiens inscrits

Les Indiens inscrits ont droit à certains avantages, tels que des droits, des services et des programmes. À la perte de leur statut, les femmes et les enfants perdent l'accès aux programmes et aux services offerts aux membres des Premières Nations, comme les soins de santé, les programmes sociaux et le financement de l'éducation postsecondaire. Ils n'ont également plus accès aux programmes communautaires en matière de logement, de langue, de garderie, de sport et d'activités récréatives.



GUIDE PÉDAGOGIQUE

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue Indienne

Sans le statut d'Indien, les femmes n'ont pas le droit de vivre dans une réserve, d'être enterrées avec leurs ancêtres ou d'hériter de leur demeure familiale. Les droits issus de traités, comme le droit de chasser, de pêcher ou de récolter, sont aussi révoqués.

Sans le statut d'Indien, les femmes des Premières Nations et leurs descendants ne peuvent pas prendre part aux systèmes de gouvernance de leur communauté, se présenter à l'élection du chef ou du conseil, voter dans la réserve ou voter par référendum sur des questions telles que les revendications territoriales, les accords sur la gestion des ressources ou les lois locales². Les femmes des Premières Nations et leurs enfants n'ont pas le droit aux paiements par habitant, aux compensations ou aux règlements concernant la distribution des terres. Les avantages liés au fait de vivre dans une communauté et d'avoir accès à des pratiques culturelles et cérémoniales sont aussi perdus, puisque les femmes sont exclues de leur communauté lorsqu'elles perdent leur statut. Les femmes des Premières Nations n'ont toujours pas reçu de compensations pour ces injustices, et des milliers de procès sont en cours dans les tribunaux.

Femmes et filles autochtones disparues et assassinées (FFADA)

Le colonialisme a perpétué la racialisation et la sexualisation des femmes et des filles autochtones ainsi que les perceptions et les actions négatives à l'égard de celles-ci, à un point tel que ces manières de voir les choses sont devenues la norme aujourd'hui dans l'esprit de bien des gens. La *Loi sur les Indiens* contribue à la violence latérale, manifeste et systémique à l'endroit des femmes autochtones, puisqu'elle prend sa source dans une oppression des femmes qui est évidente dans les politiques mises en œuvre afin de déconnecter les femmes de leur culture et de leur communauté. Des préjugés physiques, affectifs, spirituels et psychologiques ont perpétué le traumatisme de génération en génération. Statistique Canada a révélé qu'en moyenne six femmes autochtones sur dix étaient victimes de violence physique ou sexuelle³. Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées établit que le sexisme est à la source de la violence à l'égard des femmes autochtones.

Traumatisme intergénérationnel

Le sexisme est l'une des nombreuses politiques invasives imposées aux Premières Nations par le biais de la *Loi sur les Indiens*. Les politiques oppressives ont des répercussions sur le bien-être global des personnes qui sont directement concernées par celles-ci comme sur celui des générations suivantes. Le traumatisme intergénérationnel est le fruit d'expériences découlant de « traumatismes, d'injustices et d'oppressions multigénérationnels, cumulatifs et chroniques⁴ ». « Les effets des traumatismes peuvent trouver écho chez les individus, dans les familles, dans les communautés ou dans des populations entières, ce qui entraîne des disparités physiques, psychologiques et économiques qui perdurent de génération en génération⁵. »

² AFAI et Pamela Palmater, *Submission to United Nations Committee on the Elimination of Discrimination against Women*. <https://pampalmater.com/wp-content/uploads/2021/06/CEDAWSubmissionDayofGeneralDiscussionFINAL.pdf>.

³ Heidinger, Loanna. *La violence entre partenaires intimes : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada*, Statistique Canada, 19 mai 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00007-fra.htm>.

⁴ National Collaborating Centre for Indigenous Health, *Aboriginal Peoples and Historic Trauma*. https://www.nccih.ca/430/Aboriginal_Peoples_and_Historic_Trauma.nccah.

⁵ *Ibid.*



GUIDE PÉDAGOGIQUE

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue Indienne

Société matriarcale

Pour vraiment comprendre les effets dévastateurs du sexisme de la *Loi sur les Indiens*, il est important de saisir le rôle crucial des femmes des Premières Nations dans leurs communautés, avant et au début de la colonisation. Si les pratiques variaient d'une nation à l'autre, il n'en reste pas moins que les femmes avaient des rôles distincts et qu'elles étaient vues comme indispensables au bon fonctionnement et au bien-être de la communauté.

De nombreuses Premières Nations étaient des sociétés matriarcales dans lesquelles la lignée se transmettait par la mère (matrilinéarité) et non le père. Dans les sociétés matriarcales, les femmes sont tenues en haute estime, parce qu'elles donnent la vie et sont des leaders dans les domaines sociaux, économiques, spirituels et politiques. Elles participent activement à la prise de décision (y compris en ce qui concerne les enjeux territoriaux), sont vues comme des égales et jouent un rôle important dans leur famille, leur communauté et leur nation.

Les femmes des Premières Nations apparaissent dans de nombreuses histoires en raison du rôle central qu'elles occupent parce qu'elles donnent la vie. Elles faisaient partie intégrante des cérémonies et de la transmission à la prochaine génération des us et coutumes et de la langue. Dans l'arène politique, les femmes des Premières Nations jouaient un rôle actif, jouissaient d'une autorité et avaient voix au chapitre en matière de gouvernance. Les décisions étaient prises par consensus et toutes les voix étaient entendues.

C'est en raison de leur rôle central au sein des Premières Nations que les femmes ont été ciblées par les politiques des gouvernements coloniaux et postcoloniaux.

Eurocentrisme

L'eurocentrisme est un concept de supériorité raciale centré sur les valeurs, la vision du monde, les perspectives, l'histoire, l'éducation, les traditions et les expériences des peuples européens, et sur la dévaluation, l'exclusion ou l'extinction des autres groupes culturels.

Paternalisme

La *Loi sur les Indiens* est enracinée dans le paternalisme. Le paternalisme est « la politique ou la pratique d'individus en position d'autorité qui restreignent la liberté et les responsabilités de personnes qui leur sont subordonnées, dans le soi-disant intérêt de ces dernières⁶ ».

Identité culturelle

L'objectif du génocide tenté contre les Premières Nations n'était pas seulement d'éliminer, mais également de définir l'identité culturelle de ces dernières. Le sexisme de la *Loi sur les Indiens* a contribué à une déconnexion de l'identité culturelle. L'identité culturelle comprend l'inclusion dans la communauté, la transmission d'enseignements, d'histoires, de cérémonies, de chansons, de rites de passage ancestraux et les relations entre les individus ainsi qu'à la terre et à la langue. L'identité culturelle est profondément ancrée dans le cœur des gens et a contribué à la survie des femmes autochtones et à leur détermination à préserver leurs liens avec leurs communautés ancestrales.

⁶ Dictionnaire Oxford.



GUIDE PÉDAGOGIQUE

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue Indienne

Sentiment d'appartenance

Le sexisme de la *Loi sur les Indiens* a contribué à la déconnexion des femmes autochtones du sentiment d'appartenance à un lieu et à une famille. Les femmes ayant été privées de leur statut ont été déplacées, forcées de quitter la terre qu'elles et les générations qui les avaient précédées avaient toujours occupée. La perte du sentiment d'appartenance à un lieu peut engendrer des blessures mentales, physiques, affectives et spirituelles. Des liens familiaux ont été brisés avec la *Loi sur les Indiens*. Lorsque le lien familial est brisé, le bien-être est affecté par une absence de relations et de traditions familiales ancrées dans des enseignements d'unicité, d'interconnexion et d'éducation des enfants mettant l'accent sur le soin de toute la communauté et des rites de passage. La violence latérale, qui se produit lorsque les individus opprimés répliquent les vues et les actions de l'opresseur, a également contribué à cette perte du sentiment d'appartenance. Pour les femmes autochtones et leurs enfants, le sexisme de la *Loi sur les Indiens* a engendré une perte du sentiment d'appartenance aux enseignements ancestraux, aux cérémonies traditionnelles et à la terre.

Lien à la terre

« Par suite des processus de “découverte” et de prise de possession du territoire au nom des puissances européennes, les rôles des femmes en relation avec la terre ont été amoindris et, dans bien des cas, supprimés. La colonisation a cherché à détruire la relation des femmes avec la terre et la propriété, au sens où on l'entendait dans les communautés des Premières Nations, et à remplacer cette structure par une nouvelle structure déshabilitante, qui rendait les hommes fermement en charge des ressources qui, à diverses époques, avaient permis de maintenir les femmes dans leur pouvoir et à leur place, et à l'abri du danger⁷. » Le droit d'accès à la terre ancestrale est révoqué lorsque le statut d'Indien est perdu. La terre ancestrale est celle où s'exercent les droits de chasse et de pêche et où l'on se réunit. Le lien à la terre est relié aux pratiques cérémoniales, aux enseignements traditionnels, à la langue et aux relations individuelles, qui tous sont affectés lorsque les femmes sont forcées de se couper de leur terre.

⁷ Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. *Réclamer notre pouvoir et notre place. Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, vol. 1a, p. 182. <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>



GUIDE PÉDAGOGIQUE

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue Indienne

Références

Assemblée des Premières Nations. « Quel est l'historique de cet enjeu et quelles sont ses répercussions sur les Premières Nations ? », *Droits - Projet de loi S-3 et citoyenneté des Premières Nations*, Assemblée des Premières Nations, juin 2021.

<https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2021/07/Sector-Update-Bill-S-3-First-Nations-Citizenship-June-2021-FR.pdf>

Assemblée des Premières Nations. « En quoi consistent les projets de loi C-31 et C-3 ? », *Les affaires juridiques et la justice*, Assemblée des Premières Nations. https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2020/01/16-19-02-06-AFN-Fact-Sheet-Bill-C-31-Bill-C-3-final-revised_FR.pdf

Ministère de la Justice. *Loi sur les Indiens*, R.S.C., 1985, c. I-5. <https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/I-5.pdf>

Alliance féministe pour l'action internationale. *Projet de loi S-3*, Alliance féministe pour l'action internationale. <https://fafia-afai.org/fr/>

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. *Réclamer notre pouvoir et notre place, rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.

<https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. *Leurs voix nous guideront : guide de mobilisation des étudiants et des jeunes*. <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2018/12/MMIWG-EDUCATIONGUIDE-FRENCH-JAN2019-UPDATE-v2-LOW.pdf>

Livres et articles

Arnaud, A. (2014). Féminisme autochtone militant : quel féminisme pour quelle militance ? *Nouvelles pratiques sociales*, 27(1), 211-222. <https://doi.org/10.7202/1033627ar> (Consulté le 19 décembre 2021)

Parler du mouvement des femmes autochtones au Canada comme de l'émergence d'un féminisme autochtone ne va pas forcément de soi, surtout pour les principales intéressées, soit les militantes pour la reconnaissance des droits des femmes autochtones. Pourtant, les critiques qu'elles font du système patriarcal imposé à leurs nations par la colonisation et les espaces politiques qu'elles ont progressivement conquis les rapprochent des féministes québécoises, avec lesquelles elles ont su forger des alliances au fil du temps.

Baillargeon, D. (2012). *Brève histoire des femmes au Québec*. Éditions du Boréal, Montréal, Québec.

Six thèmes : les questions démographiques ; l'éducation ; le travail salarié et domestique ; la religion ; le droit et les rapports entre les femmes et l'État ; et l'action sociale et politique des femmes, y compris le féminisme.

Femmes autochtones du Québec et Conseil du statut de la femme. (2016). *À la rencontre des femmes autochtones du Québec*. https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/femmes_autochtones_web.pdf (Consulté le 19 décembre 2021)

L'organisme Femmes autochtones du Québec et le Conseil du statut de la femme ont uni leur expertise pour mettre en lumière la réalité actuelle des femmes autochtones du Québec.

Gouvernement du Québec. (2019). Mary Two-Axe Earley (1911-1996), Ordre national du Québec. <http://www.ordre-national.gouv.qc.ca/membres/membre.asp?id=160> (Consulté le 18 décembre 2021)

Un bref article et un bon résumé de l'héritage de Mary Two-Axe Earley et de sa contribution aux droits et à l'organisation politique des femmes autochtones.



GUIDE PÉDAGOGIQUE

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue Indienne

Grammond, S. (2008). *L'identité autochtone saisie par le droit*. https://www.lex-electronica.org/files/sites/103/15-1_grammond.pdf (Consulté le 18 décembre 2021)

Un texte juridique qui pose la question suivante : de quelle façon un tribunal traiterai-il une allégation selon laquelle les critères d'admission à une minorité particulière sont discriminatoires ? L'auteur utilise le cas de la discrimination sexuelle dans la *Loi sur les Indiens* pour illustrer comment mesurer les critères de discrimination.

Jaccoud, M. (1992). Les femmes autochtones et la justice pénale. *Criminologie*, 25(1), 65-85. <https://doi.org/10.7202/017315ar> (Consulté le 18 décembre 2021)

La situation des femmes autochtones dans leur relation avec les appareils de contrôle de l'État commence à peine à attirer l'attention des chercheurs et des chercheuses. Mais les études sont encore clairsemées et restent, à quelques exceptions près, très superficielles, surtout en raison d'un intérêt démesuré pour la surreprésentation des femmes autochtones. Cet article propose de faire le bilan des connaissances et des analyses élaborées jusqu'à ce jour dans ce récent secteur de recherche.

L'Alliance féministe pour l'action internationale. (2017). *Statut égal pour les femmes dans la Loi sur les Indiens : la Loi sur les Indiens et le projet de loi S-3*. https://fafia-afai.org/wp-content/uploads/2017/10/Statut-e%CC%81gal_Loi-sur-les-Indiens.pdf (Consulté le 19 décembre 2021)

Une chronologie de la discrimination sexuelle dans la *Loi sur les Indiens* et un résumé détaillé et poignant de la discrimination sexuelle à l'égard des Indiennes contenue dans la règle du mariage.

Loppie, S. et al. (2014). *L'effet du racisme sur les Autochtones et ses conséquences*. Centre de collaboration nationale de la santé autochtone. Prince George, Colombie-Britannique. <https://www.ccsa.ca/docs/determinants/FS-Racism2-Racism-Impacts-FR.pdf> (Consulté le 18 décembre 2021)

Une analyse des manifestations du racisme dans les politiques gouvernementales, dans les services médicaux ainsi que dans le système judiciaire avec une étude des façons uniques dont les Autochtones font face au racisme et l'incidence de ce racisme sur leur bien-être.

Marceau, S. G., et al. (2020). *Peuples autochtones et politique au Québec et au Canada : Identités, citoyennetés et autodétermination*. Presses de l'Université de Québec, Québec. <https://www.puq.ca/catalogue/livres/peuples-autochtones-politique-quebec-canada-3737.html> (Consulté le 19 décembre 2021)

Ce livre rassemble des textes de chercheurs et de chercheuses de plusieurs disciplines et des entretiens avec des leaders des Premières Nations travaillant à l'élargissement des espaces autochtones. Ces voix diverses donnent accès à des analyses de première main concernant les processus historiques et contemporains dans lesquels s'ancrent les relations entre les peuples autochtones, l'État et la société québécoise.

Le premier chapitre est consacré à la discrimination sexuelle dans la *Loi sur les Indiens*.

Nepton, N. (2004). Les droits des Amérindiennes (1968) [archives]. Cybersolidaires, Montréal, Québec. www.cybersolidaires.org/histoire/docs/1968.html (Consulté le 18 décembre 2021)

La réédition d'une lettre écrite par Mary Two-Axe Earley à Florence Bird, la présidente de la commission Bird, la première enquête nationale s'intéressant à la condition féminine.

Picard, I. (2020). Mary Two-Axe Earley : celle qui voit loin. *La Gazette des femmes*. Conseil du statut de la femme. Gouvernement du Québec. <https://gazettedesfemmes.ca/16564/mary-two-axe-earley-celle-qui-voit-loin/> (Consulté le 19 décembre 2021)

« [...] la femme autochtone, telle qu'elle existait depuis des temps immémoriaux, dans cet état égalitaire et de liberté, a été modulée, changée, voire interdite par des lois et des concepts portés par une société ignorante des codes en place ».



GUIDE PÉDAGOGIQUE

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue Indienne

Wesley, M. (2018). *Marginalisées : L'expérience des femmes autochtones au sein des services correctionnels fédéraux*. Sécurité publique Canada. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/mrgnlzd/index-fr.aspx> (Consulté le 19 décembre 2021)

Un rapport qui explique les raisons de la surreprésentation des femmes dans le système correctionnel canadien.

Sites Web

Affaires autochtones et du Nord Canada. Gouvernement du Canada. (<https://www.canada.ca/fr/affaires-autochtones-nord.html>) (Consulté le 19 décembre 2021)

Tous les liens pour les programmes et les services gouvernementaux gérés par le gouvernement fédéral. En 2017, Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) a été dissous et remplacé par deux nouveaux ministères, soit Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et Services aux Autochtones Canada (SAC).

Femmes autochtones du Québec inc. (<https://faq-qnw.org>) (Consulté le 18 décembre 2021)

Fondé en 1974, l'organisme Femmes autochtones du Québec représente les femmes des Premières Nations du Québec ainsi que les femmes autochtones qui vivent en milieu urbain.

Sous l'onglet Rapports annuels, le site propose de nombreuses ressources concernant les femmes autochtones au Québec.

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (<https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/>) (Consulté le 19 décembre 2021)

Un site Web consacré à la création d'un « héritage vivant » et les documents originaux de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles. (<https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/fada-mmiw/info.html>) (Consulté le 19 décembre 2021)

Vidéos

Gouvernement du Canada. (2021). *Comment S-3 a changé la Loi sur les Indiens*. Services autochtones Canada. https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1467214955663/1572460311596#sec1_1 (Consulté le 19 décembre 2021)

Beaucoup de liens vers des ressources qui expliquent comment fonctionne le projet de loi S-3, qui traite de la discrimination sexuelle historique de la Loi sur les Indiens.

Mollen Dupuis, M. (2019, 25 juin). Parole autochtone avec Melissa Mollen Dupuis. *Chronique 135 : Les Innus, une société matriarcale ou patriarcale ?* Espaces autochtones, Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/parole-autochtone-avec-melissa-mollen-dupuis/7>

Melissa Mollen Dupuis explique les caractéristiques d'une société matriarcale. (Consulté le 19 décembre 2021)

Radio-Canada Info. (2019, 3 juin). *Espaces autochtones en direct : Le rapport de l'enquête sur les femmes disparues et assassinées*. <https://youtu.be/D98gTcn-la4>. (Consulté le 19 décembre 2021)

L'animatrice Anne-Marie Yvon reçoit Michèle Audette, commissaire de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et elles discutent de la chronologie de la violence systémique envers les femmes autochtones au Canada et du terme « génocide ».



GUIDE PÉDAGOGIQUE

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue Indienne

Références - Disponible en anglais seulement

Alberta Teachers' Association. *Concepts and Policies of Assimilation in Stepping Stones*, Alberta Teachers' Association, septembre 2019.

<https://www.teachers.ab.ca/SiteCollectionDocuments/ATA/For%20Members/ProfessionalDevelopment/Walking%20Together/PD-WT-16q%20Policies%20of%20Assimilation-WEB.pdf>

Carlson, Nellie, et Steinhauer, Kathleen. *Disinherited Generations: Our Struggle to Reclaim Treaty Rights for First Nations Women and Their Descendants*, propos rapportés par Linda Goyette, Edmonton, University of Alberta Press, 2013.

Canadian Broadcasting Corporation. *Teaching Guide: The Indian Act*, CBC/Radio-Canada, 30 mars 2021.

<https://www.cbc.ca/radio/secretlifeofcanada/teaching-guide-the-indian-act-1.5290134>

Radio CFUV. *CFUV - The Indian Act: Addressing Gender Discrimination*, Google, 15 août 2019.

<https://podcasts.google.com/feed/aHR0cDovL2ZlZWRzLnNvdW5kY2xvdWQ6dXNlcnM6MTg5NjY5MzQvc291bmRzLnJzcw/episode/dGFnOnNvdW5kY2xvdWQ6dXNlcnM6MTg5NjY5MzQvc291bmRzLnJzcw>

Alliance féministe pour l'action internationale. Témoignages de Sharon McIvor et de Pam Palmater à propos de la discrimination sexuelle dans la *Loi sur les Indiens* et du projet de loi S-3 au Comité sénatorial des peuples autochtones. Facebook, 28 mai 2017.

<https://www.facebook.com/fafia.afai/videos/1908206242798762>

Alliance féministe pour l'action internationale. Mémoire au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations unies, déposé le 18 juin 2021 par l'Alliance féministe pour l'action internationale (AFAI) et la Dre Pamela Palmater, chaire de gouvernance autochtone à l'Université Ryerson.

<https://pampalmater.com/wp-content/uploads/2021/06/CEDAWSubmissionDayofGeneralDiscussionFINAL.pdf>

Gehl, Lynn. *Claiming Anishinaabe: Decolonizing the Human Spirit*, Regina, University of Regina Press, 2017.

Gehl, Lynn. *Gehl v Canada: Challenging Sex Discrimination in the Indian Act*, Regina, University of Regina Press, 2021.

Haudenosaunee Confederacy. *Family Structure*, Haudenosaunee Confederacy, 9 juin 2021.

<https://www.haudenosauneeconfederacy.com/historical-life-as-a-haudenosaunee/family-structure/>

Indigenous Corporate Training Inc. *21 Things You May Not Have Known About the Indian Act*.

<https://www.ictinc.ca/blog/21-things-you-may-not-have-known-about-the-indian-act->

Indigenous Foundations. *The Indian Act*. https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/the_indian_act/

Indigenous Foundations. *Indian Status*. https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/indian_status/

Joseph, Robert. *21 Things You May Not Know About the Indian Act: Helping Canadians Make Reconciliation With Indigenous Peoples a Reality*, Port Coquitlam, Indigenous Relations Press, 2018.

Montour, Courtney. *Mary Two-Axe Earley's Fight for Equality Changed Canada*, blogue Google Doodles, 28 juin 2021.

<https://blog.google/inside-google/doodles/mary-two-axe-earleys-fight-equality-changed-canada/>

Oneida Indian Nation. *Haudenosaunee Women and Equality*. <https://www.oneidaindiannation.com/haudenosaunee-women-and-equality/>



GUIDE PÉDAGOGIQUE

Mary Two-Axe Earley : Je suis redevenue Indienne

Palmater, Pamela. *Beyond Blood: Rethinking Indigenous Identity*, Saskatoon, Purich Publishing, 2010.

Palmater, Pamela. « Genocide, Indian Policy, and Legislated Elimination of Indians in Canada », *Aboriginal Policy Studies* 3, no. 3 (2014). <http://ejournals.library.ualberta.ca/index.php/aps/article/view/22225>

Palmater, Pamela. « Shining Light on the Dark Places: Addressing Police Racism and Sexualized Violence Against Indigenous Women and Girls in the National Inquiry », *Canadian Journal of Women and the Law* 28, no. 2 (August 2016), pp 253–284. <https://doi.org/10.3138/cjwl.28.2.314>

Palmater, Pamela. Site web. <https://www.pampalmater.com>

YouTube. *Women in Canadian History: Mary Two-Axe Earley*, 16 octobre 2018. <https://youtu.be/0AXc9uSuRA>